

# ATELIER PRATIQUE

14 déc 2020  
11h - 12h30  
Visioconférence

## TPE-PME : OIRA UN OUTIL POUR IDENTIFIER LES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES MESURES POUR PROTÉGER VOS SALARIÉS



Identifier les risques auxquels sont exposés vos salariés dans leur contexte professionnel et prendre des mesures pour les protéger est votre responsabilité de chef d'entreprise et une obligation légale.

Rappeler les enjeux de la prise en compte des risques professionnels et vous présenter un outil pratique développé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) est l'objet de cet atelier pratique, organisé par le Service d'appui RH de l'EPEC, en partenariat avec la Cramif et la DIRECCTE Île-de-France.

Lors de cette visioconférence, une inspectrice du travail de la DIRECCTE Île-de-France rappellera l'obligation légale de mettre en place un document de prévention des risques professionnels au sein de votre entreprise, le « DUER ». Deux ingénieurs conseil à la Cramif en préciseront les enjeux et présenteront l'outil « OIRA » qui vous permettra de réaliser de façon interactive, votre évaluation des risques professionnels, d'en éditer un rapport complet et de définir votre plan d'actions de prévention. Nous échangerons aussi sur vos difficultés pour mettre en place une démarche de prévention afin de vous apporter des solutions.

### Au programme

- Obligations réglementaires et enjeux de la mise en place du document de prévention des risques (DUER)
- Présentation de l'outil d'aide à l'élaboration du document unique (OIRA) de l'INRS
- Exemple pratique d'utilisation de l'outil par une entreprise
- Échanges avec les entreprises

### Intervenants

Cécile RIBOLI, Inspectrice du travail, DIRECCTE Île-de-France

Stéphane DA SILVA, Ingénieur Conseil à la Cramif

Christophe MURE, Ingénieur Conseil à la Cramif



#### Pour vous inscrire auprès de l'EPEC :

Renseigner le formulaire en ligne : [formulaire d'inscription](#)

ou adresser un mail : [nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

Le lien de connexion à la visio-conférence vous sera adressé après l'inscription

## À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un territoire de **12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des employeurs, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social.

### NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez [cramif.fr](https://www.cramif.fr)

## À propos de l'EPEC

Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), est issu de la fusion entre le Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l'emploi de Paris. Ses actions en 2020 :

- Point d'accueil, d'information et d'orientation Paris Emploi
- Pôle clauses sociales de Paris
- Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen
- 2024 : Toutes championnes, tous champions !
- Libraires et disquaires indépendants
- L'école des métiers du vélo de Paris

Pour en savoir plus sur l'EPEC, consultez [epec.paris](https://www.epec.paris)

## À propos des Services d'appui RH PME

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, l'EPEC propose un Service d'appui RH aux dirigeants de TPE / PME parisiennes (en priorité de moins de 50 salariés), financé et labellisé par la DIRECCTE Île-de-France, gratuit pour les entreprises.